



Facture impayer et procedure de divorce en court

Par **myriam Segura**, le **07/09/2017** à **11:57**

bonjour

voici ma situation séparée depuis 02/2016 d'avec Monsieur en procédure de divorce nous sommes passer en non conciliation en 11/2016 depuis rien....

voici mon souci:

lorsque nous étions marier tout a était mi au nom de Madame(EDF-INTERNET-ASSURANCE MAISON-etc...)

A ce jour je ne n'arrête pas de recevoir des emails d'huissiers pour des dettes impayées qui datent de 2014-2015 j'en ai informer mon avocate mais rien ...

j'en ai informer Monsieur qui fait le sourd...

j'ai contacter l'huissier qui ne veut rien savoir concernant Monsieur puisque les facture impayées sont a mon nom

lors du jugement de non conciliations Monsieur c'est engager a régler d'autres dettes a ce jour il n'a rien régularisé et c'est moi qui reçoit tout les courriers de relances (malgres que j'ai donner les coordonnées de Monsieur)

je ne sais plus quoi faire,mon avocate est au courant mais ne fait rien...

Je suis au RSA réduit avec 3 enfants

que puis je faire je suis a bout

Merci

Par **Visiteur**, le **07/09/2017** à **12:21**

Bonjour,

Il ne vous reste que la solution de faire un dossier de surendettement à la banque de France et d'en accepter les conséquences.

Par **myriam Segura**, le **07/09/2017** à **12:39**

bonjour

même si c'est des factures impayées de quand nous étions mariées